

Maisons-Alfort, le 20 juillet 2009

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
sur le projet de décret relatif au contenu du cahier des charges
d'une appellation d'origine, d'une indication géographique
ou d'une spécialité traditionnelle garantie

Rappel de la saisine :

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 20 juillet 2009, par courrier électronique émanant de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche d'une demande d'avis sur le projet de décret relatif au contenu du cahier des charges d'une appellation d'origine, d'une indication géographique ou d'une spécialité traditionnelle garantie.

Conclusion :

L'Afssa n'a aucune observation particulière à émettre quant au projet de décret relatif au contenu du cahier des charges d'une appellation d'origine, d'une indication géographique ou d'une spécialité traditionnelle garantie.

La Directrice Générale
Pascale BRIAND

27-31, avenue
du Général Leclerc
94701
Maisons-Alfort cedex
Tel 01 49 77 13 50
Fax 01 49 77 26 13
www.afssa.fr

REpublique
FRANçaise

Mots clés : étiquetage, AOC, spécialité traditionnelle